



Bien choisir votre installation septique

6 étapes

1

Observer votre façon de vivre pour mieux définir vos besoins

Combien de chambre à coucher comporte la résidence principale ou secondaire? Quelles sont les habitudes d'utilisation d'eau de chacun des individus qui l'habitent ou l'habiteront? (ex. : fréquence des bains, douches, lessives, nombre de cycle du lave-vaisselle, etc.) Exercez-vous votre travail à domicile? Un service de garderie ou de massothérapie n'a pas la même incidence qu'un service comptable. Faites une évaluation honnête! Plus vous serez transparent dans la définition de vos besoins, moins vous ferez face à de mauvaises surprises.

Considérez vos projets d'aménagement futurs tels que piscine, aire de jeux, chemin d'accès, construction d'une remise, d'un garage, etc. Tenez-vous à conserver les arbres? La localisation du puits a un impact sur celle de l'installation septique en plus des aspects réglementaires. Il y a certaines précautions à prendre si la qualité de votre eau potable requiert l'utilisation d'un adoucisseur.

Une bonne planification vous sauvera bien des tourments et vous pourrez économiser temps et argent.

2

Déterminer vos priorités

Savoir ce qui est important à vos yeux sera très aidant au moment de choisir l'installation septique qui vous convient.

En pensant à l'aspect esthétique général de votre terrain, quel est votre niveau de tolérance envers les dénivellations occasionnées par les remblais?

Au-delà des coûts de base de l'installation, quelle part de votre budget familial annuel souhaitez-vous affecter aux dépenses de fonctionnement de votre installation?

Quel autre montant prévoyez-vous pour les frais d'entretien et d'inspection? Quelle est la fréquence de déboursés que vous tolèrerez?

3

Retenir les services d'un professionnel compétent pour :

- Établir quelles sont les conditions existantes à respecter (test de sol)
- Répertorier toutes les possibilités admissibles
- Concevoir les plans et devis selon le choix que vous aurez fait

Certaines conditions ne permettent pas la réalisation de l'installation septique. Un sol trop argileux, l'existence d'une zone inondable, un terrain trop petit ou encore la présence de roc en surface sont autant d'éléments susceptibles de compliquer la réalisation d'une installation septique.

Faites réaliser une analyse du sol afin de déterminer de façon précise les conditions hydrauliques de votre terrain. Puits d'observation, essais de percolation ou études de granulométries peuvent être effectués pour déterminer la hauteur de la nappe d'eau souterraine, sa direction d'écoulement et la capacité d'évacuation d'eau de votre lot.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le gouvernement exige que toute demande de permis pour la réalisation d'une installation septique soit accompagnée de ce qu'on appelle: une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière.

Il est important de choisir un consultant en qui vous aurez confiance et avec qui vous serez à l'aise de discuter. Il pourra comprendre vos besoins, faire une analyse professionnelle de votre situation et il vous conseillera adéquatement. N'hésitez jamais à échanger avec lui au sujet des avantages et inconvénients de chaque suggestion d'installation septique susceptible de satisfaire vos conditions.

Ces précieux conseils de préparation adéquate vous sont fournis par votre expert-conseil en installation septique

1 866 440-4975 • www.dboexpert.com

**DBO
EXPERT**



Élément épurateur classique ; modifié ; filtre à sable classique ; hors-sol ; technologie de traitement combinée d'un champ de polissage.

4

Prendre connaissance des options possibles et les comparer

En fonction des conditions présentes sur votre terrain et tenant compte de vos préoccupations, le consultant déterminera quelle installation septique est admissible.

Selon le Règlement, c'est à vous de faire le choix final du dispositif d'évacuation et de traitement d'eaux usées qui sera installé sur votre propriété.

Guidez votre réflexion à l'aide des éléments suivants :

- Coût d'achat et d'installation ;
- Espace disponible pour recevoir le système ;

- Superficie nécessaire et flexibilité de conception des plans ;
- Besoin d'une source d'alimentation électrique et total annuel de consommation d'énergie ;
- Utilisation ou non de pièces mécaniques d'une durée de vie limitée ;
- Présence ou non d'un média filtrant nécessitant un entretien et/ou un remplacement ;
- Fréquence et coût de mise au point ou de remplacement ;
- Besoin de vidange périodique et frais d'élimination des matières contaminées ;
- Modalités du contrat d'entretien et/ou d'inspection offert par le fournisseur ou son représentant ;
- Impact général sur l'aspect esthétique du terrain.

5

Entreprendre la demande de permis municipal d'installation

Votre dossier en main, vous vous rendez à votre municipalité et faites une demande de permis. Un dossier complet préparé par un professionnel compétent doit comprendre les éléments suivants :

- la topographie du site ;
- la pente du terrain récepteur ;
- le niveau de perméabilité du sol du terrain récepteur et la méthodologie utilisée ;
- le niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol perméable, peu perméable ou imperméable, selon le cas, sous la surface du terrain récepteur ;
- l'indication de tout élément pouvant influencer la localisation ou la construction d'un dispositif de traitement ;
- un plan de localisation à l'échelle montrant :
 - les puits, limites de propriétés, lac, cours d'eau, marais ou étang, conduite de drainage, haut de talus, arbres, et autres éléments susceptibles d'exercer un impact situés sur le lot et les propriétés voisines ;
 - la localisation prévue des parties du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées ;

- le niveau d'implantation de chaque composant du dispositif de traitement ;
- le niveau d'implantation de l'élément épurateur, du filtre à sable classique, du champ d'évacuation ou du champ de polissage par rapport au niveau du roc, des eaux souterraines ou de toute couche de sol imperméable ou peu perméable sous la surface du terrain récepteur.

Vous pourrez trouver tous les détails concernant les éléments requis à la demande de permis en visitant le site du ministère de l'Environnement à cette adresse : www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eauxusees/residences_isolees/guide_interpretation/index.htm

6

Obtenir les soumissions d'installateurs qualifiés

Afin de pouvoir comparer les offres de services, il est toujours avisé de faire plus d'une demande de prix. Cependant, il faut être vigilant sur les éléments à considérer comme inclus et excédentaires. Pour connaître un installateur ayant obtenu une attestation de formation, communiquez avec un de nos distributeurs affiliés ou avec notre service à la clientèle au 1 866 440-4975.

Si l'installateur que vous souhaitez engager n'a pas d'accréditation, demandez-lui de communiquer avec nous et c'est avec plaisir que nous lui proposerons une formation sur mesure pour lui permettre de se qualifier et de réaliser votre installation septique.

**Ces précieux conseils de préparation adéquate vous sont
fournis par votre expert-conseil en installation septique
1 866 440-4975 • www.dboexpert.com**

